



Le président par intérim de la Fédération Camerounaise de Football a été bouté hors du processus électoral en raison de l'invalidation de son élection le 15 janvier 2021 par le Tribunal Arbitral du Sport.

Seidou Mbombo Njoya, désormais président par intérim de la **Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT)** tel que décidé par la **Fédération Internationale de Football Association (FIFA)** le 16 janvier 2021, au lendemain de l'annulation de son élection par le **Tribunal Arbitral du Sport (TAS)**, est l'une des principale victimes de cette sentence, qui ne tarde pas à produire ses effets.

Candidat au poste de membre du comité exécutif de la **Confédération Africaine de Football (CAF)**, Seidou Mbombo Njoya a vu sa candidature rejetée le vendredi 29 janvier 2021 par la commission de Gouvernance de l'instance du football africain, pour des raisons évidentes.

« *La Commission de Gouvernance a déclaré non éligibles les candidats suivants : ... Mr Seidou Mbombo Njoya, en raison de l'invalidation des élections du Comité Exécutif de la FECAFOOT par la décision du Tribunal Arbitral de Sport en date du 15 janvier 2021* », renseigne une lettre envoyée par le Président de la Commission de Gouvernance, **Michel Brizoua-Bi**, au Secrétaire général par intérim de la CAF, **Abdelmounaim Bah**.

En clair, le **Cameroun** ne sera toujours pas représenté au prochain comité exécutif de la CAF au terme de l'élection du 12 mars 2021 à **Rabat** au **Maroc**.

La Commission de la Gouvernance de la CAF a également confirmé le rejet de la candidature du président sortant, **Ahmad Ahmad**, au poste de président de l'instance, même si le TAS l'a provisoirement réhabilité ses fonctions de président de la CAF, le temps que dure sa procédure devant cette juridiction sportive internationale. L'audience dans son affaire est fixée au 3 mars 2021.

CIN
